

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 3 décembre 2020 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il salue la présence de M. Javier Vences, Boursier communal, et de M. Guy Fritsché, ingénieur.

Il précise que la séance a lieu dans la salle communale de la Commune de Montherod afin de pouvoir respecter les mesures en vigueur relatives à la lutte contre la COVID-19 (port du masque et distance). Il ajoute encore que, d'un commun accord avec la Municipalité, cette séance décentralisée a été préférée à une séance par correspondance afin de laisser la place au débat au sujet du budget 2021. Il remercie les Conseillers pour leur compréhension.

Il demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire de M. Armin Bänziger, membre et ancien vice-président du Conseil général de Saubraz, décédé la semaine dernière.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°04-2020 relatif au budget 2021**
- 7. Election d'un·e scrutateur·trice suppléant·e (art. 10 LC) et d'un·e délégué·e suppléant·e à l'ASSAGIE**
- 8. Propositions individuelles et divers**

1. Appel

Membres présents : 25 / 43

Membres excusés : 6

Membres absents : 12

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 est approuvé à main levée par la majorité sans avis contraire et avec une abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune démission.

Assermentations

Le Président procède à l'assermentation de M. Davide Marguccio.

L'assemblée compte désormais 26 membres présents sur 44.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

Plan général d'affectation – PGA

Dans le cadre des travaux de révision du PGA, la Municipalité a initié une démarche participative restreinte et a, à cet effet, nommé une commission extraparlamentaire composée de:

- | | |
|-------------------|--------------------|
| ✓ Laurent Forster | ✓ Marc Anthonnet |
| ✓ Frédérique Ayer | ✓ Davide Marguccio |
| ✓ Bernard Gysin | ✓ Vincent Gobat |
| ✓ Sylvie Pache | ✓ Janine Isch |
| ✓ José Dias | |

Une telle commission est chargée de participer, à titre consultatif, aux travaux de révision du PGA. Elle est appelée à siéger deux fois (le 7 décembre 2020 et le 25 janvier 2021) avant le dépôt du dossier à l'enquête publique. Ces séances (qui ne sont pas publiques) seront animées par le mandataire de la Commune, le bureau PLAREL SA architectes et urbanistes associés à Lausanne. Les travaux de la commission auront lieu en l'absence de la Municipalité.

Panier de basket

L'installation du panier de basket est actuellement à l'enquête publique du 1^{er} décembre 2020 au 14 janvier 2021.

Bureau du Conseil

Il n'y a pas de communication de la part du Bureau du Conseil.

6. Préavis municipal n°04-2020 relatif au budget 2021

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

D'accepter le budget 2021 tel que présenté.

M. Daniel Barbezat, Syndic, et M. Javier Vences, Boursier communal, présentent les points suivants :

- Le calcul de différents postes est basé sur une population de 445 habitants.
- 1 – Autorités et municipalité :
Pas de changement notable dans les postes 100 et 101 du Conseil et de la municipalité. Affaires culturelles : les montants prennent en compte l'augmentation de la population.
- 2 – Impôts, taxes et redevances :
Le Boursier communal explique que les montants des revenus fiscaux sont évalués par le Service cantonal et reportés tels quels dans le budget communal.
- 3 – Domaines et bâtiments :
Dans l'ensemble, quelques montants de ces postes ont été adaptés principalement en fonction de l'année précédente ou de décisions externes (p.ex. Groupement forestier de la Saubrette).
- 4 – Routes et voirie :
D'importants travaux de réfection de la Route de la Rosière et de la traversée du village sont prévus en 2021. Des subventions peuvent être obtenues pour ces travaux. Un préavis municipal sera présenté début 2021 pour augmenter l'emprunt afin de financer ces travaux. D'autres travaux sont également portés au budget tels que la coupe

d'arbres sur la Place du Village, la désaffectation du cimetière et la réparation de sacs de route.

- 5 – Instruction publique et cultes :
Les coûts restent stables au niveau de l'ASSAGIE le nombre d'enfants n'ayant pas encore évolué.
- 6 – Sécurité publique et protection de la population :
Ce poste ne change pas hormis la prise en compte de l'augmentation de la population.
- 7 – Sécurité sociale :
Dans cette section, les chiffres indiqués sont ceux fournis par le Canton.
- 8 – Services industriels :
Le compte du service des eaux doit être équilibré. Nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour analyser l'effet de la hausse des taxes en 2020. Le compte du service du gaz est équilibré ; il dépend de la météo.

Le Président ouvre la discussion.

M. Davide Marguccio demande quel est l'état des services/réseaux sous la route.

M. Guy Fritsché, ingénieur, donne les explications suivantes :

- ✓ Electricité et télécommunication : les fournisseurs, Romande Energie et Swisscom, ont été contactés préalablement et ont d'ores et déjà confirmé qu'ils procéderont à des travaux d'entretien de leurs réseaux préalablement à la réfection de la route.
- ✓ Eau potable : le réseau est en bon état.
- ✓ Assainissement : le réseau a été inspecté et l'état général est bon à l'exception de quelques réparations ponctuelles qui seront effectuées avant les travaux.

M. Daniel Barbezat, Syndic, ajoute que seul le goudron de la route doit être remplacé, la structure de la route (le dessous) est saine et en bon état.

M. Guy Fritsché ajoute qu'en conséquence il est judicieux de réaliser ces travaux maintenant plutôt que les reporter ; l'état structurel de la route va se dégrader et les travaux de réfection coûteront beaucoup plus cher.

M. Philippe Urfer, municipal, donne un bref historique : au budget 2019, il y avait CHF 50'000.- pour réparer un tronçon de route (Route de Bière, entre les numéros 16 et 24). La Municipalité a ensuite appris que si les travaux de toute la traversée du village étaient effectués en une fois, des subventions d'env. 70% étaient envisageables. C'est le moment de faire ces travaux.

Mme Frédérique Ayer demande quand auront lieu ces travaux. M. Guy Fritsché répond qu'ils sont planifiés pour le printemps 2021 et s'étaleront sur 2 à 3 semaines, effectués par tronçons. Il ajoute qu'une analyse approfondie de la route a été effectuée pour déterminer précisément quels travaux doivent être entrepris.

M. Cédric Eggli demande si le trottoir entre Saubraz et Gimel est compris dans ces travaux.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'un préavis municipal relatif à une demande d'autorisation d'emprunter sera soumis au Conseil général en février 2021. Le montant de l'emprunt servira d'une part à financer les travaux routiers (traversée du village, Route de la Rosière) mais pourra également servir à financer un projet de bouclage du réseau d'eau potable, qui devient urgent et obligatoire eu égard aux dispositions légales et à l'état des installations (captage et château d'eau ; sécurité alimentaire). Le trottoir pourrait être intégré à ce projet.

Mme Julie Sprunger demande quelle est la garantie que les subventions seront bien affectées à de l'investissement et ne serviront pas à payer les factures courantes.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que s'il y a un excédent de revenu son affectation sera soumise au Conseil général.

Mme Julie Sprunger, présidente de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Le président ouvre le débat.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée.

Oui : 22

Non : 0

Abstentions : 2

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 04/2020 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

D'accepter le budget 2021 tel que présenté.

7. Election d'un·e scrutateur·trice suppléant·e (art. 10 LC) et d'un·e délégué·e suppléant·e à l'ASSAGIE

Bureau du Conseil

M. Cédric Egli est nommé au poste de scrutateur suppléant.

Délégué·e suppléant·e à l'ASSAGIE

Aucune candidature pour le poste de délégué·e suppléant·e n'étant présenté, le Bureau du Conseil général procèdera à une nomination.

8. Propositions individuelles et divers

Le Président donne la parole aux Conseillers.

Mme Sylvie Monney demande si le projet du Collège est retardé.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que lorsque l'argent sera de nouveau dans les caisses de la Commune, le projet de rénovation du collège, étudié dans l'intervalle, sera prêt.

M. Antoine Piron exprime son admiration pour le travail effectué dans cette situation difficile mais relève qu'on ne peut pas toujours traîner dans la finance ; il souhaite un projet enthousiasmant.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'il faut d'abord résoudre les problèmes basiques comme les routes et que l'enthousiasme pourra se trouver dans d'autres projets, en collaboration avec des sociétés locales p.ex.

M. Antoine Piron propose de mieux définir un projet pour Saubraz , sans presque rien à faire mais en le verbalisant ; Saubraz est un endroit tranquille où il ne se passe pas grand-chose ; la situation pourrait être valorisée en la prononçant d'une certaine façon ; il se déclare prêt pour une discussion officielle à ce sujet et propose une étude juridique pour un morcellement de Saubraz afin de constituer des quartiers et insérer une unité plus petite qui soit en accord avec le système communal cantonal et fédéral.

Mme Sylvie Monney relève la longueur de traitement de certains dossiers de constructions et le manque de communication.

M. Philippe Urfer, municipal, suggère aux Conseillers de réfléchir à l'abandon ou non des priorités de droite sur les routes du village en précisant que le Voyer souhaite qu'elles soient abandonnées.

M. Antoine Piron demande une fois de plus l'instauration de la limitation à 30km/h. du trafic dans tout le village.

Mme Denise Badel demande s'il y a une priorité de droite au carrefour Chemin du Moulin/Route de Montherod. Daniel Barbezat, Syndic, répond que non.

M. Nicolas Rebeaud demande si le panier de basket est prévu au même endroit qu'avant et, si oui, pourquoi dès lors faut-il une enquête publique ? M. Daniel Barbezat, Syndic, répond qu'à l'époque il n'y a jamais eu de mise à l'enquête et qu'aujourd'hui il faut aller jusqu'au bout du processus.

Message et vœux de fin d'année du Président :

Je vous remercie tous pour votre engagement et vos prises de positions et remarques pour la vie de notre Commune et le respect de nos institutions et des biens communaux. Un grand merci à tous les membres du Bureau pour leur travail et dévouement et à la Municipalité pour sa coopération.

2020, une année pas facile à oublier avec des conséquences encore incertaines pour les entreprises, les indépendants, les salariés, les sans-emploi, etc. Des décisions pas faciles à prendre par nos chefs supérieurs, souvent critiquées par des personnes et des groupes mécontents.

Mais restons fermes et disciplinés, respectons les consignes, les rassemblements, les contacts, les déplacements inutiles ! Apprenons à vivre autrement en étant moins dépendant de pays lointains pour certaines matières premières et produits ! Évitions la maladie et ses séquelles difficiles à surmonter, la séparation, le deuil ! Remercions tout le personnel soignant, les bénévoles et tous ceux qui travaillent pendant cette pandémie !

Il faut y croire (malgré un vaccin, soyons forts et respectueux pour éviter une 3^{ème} vague pour 2021).

Je vous souhaite quand même, malgré les restrictions, de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année ainsi qu'à vos familles et nos enfants, nos malades et démunis. Je vous remercie de votre attention.

Le Président clôt la séance à 21h30.

Pour le Conseil général

Le Président

La secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann